
Regulations de Prix Juste Lipse 2011

En 2000, IAMAM, le prédécesseur de l'ICOMAM (l'International Committee of Museums and Collections of Arms and Military History – Le comité international des Musées et des collections d'armes et de Musées militaires) créa un prix spécialement destiné à stimuler l'étude des sujets couverts par l'ICOMAM. La distinction reçut le nom de Prix Juste Lipse. Juste Lipse est en effet cet humaniste des Pays-Bas du XVI^{me} siècle, philologue, homme de loi et antiquaire de renom qui publia divers écrits sur des sujets militaires. Le Prix Juste Lipse récompense les ouvrages représentant une contribution significative dans des domaines comme les armes, l'artillerie, l'armement (terre, mer et air), uniformes et équipements militaires, drapeaux, emblèmes, musique militaire, fortifications et la muséologie ayant trait à ces domaines mais en excluant l'histoire militaire théorique. La récompense liée à ce prix triennal s'élève à 2.500 Euros.

Dans ce but, un concours pour la meilleure étude publiée ou non publiée est organisé tous les 3 ans. La période qui est envisagée dans cet appel couvre les publications des années 2008, 2009 et 2010. Le concours est ouvert à tous mais les études doivent nous parvenir avant le 1er février 2011. Les candidatures reçues après cette date ne seront pas prises en compte.

Les études doivent être écrites ou traduites dans une des langues officielles de l'ICOMAM, c'est-à-dire l'Anglais ou le Français. D'autres langues sont aussi admises à conditions que le texte soit accompagné d'un résumé conséquent en Anglais ou Français. L'auteur enverra deux copies dactylographiées ou électroniques de l'étude ou deux copies de l'œuvre publiée. Les formats électroniques et dactylographiés seront accompagnés d'au moins un jeu d'illustrations photographiques originales ; un jeu de photocopies suffit pour l'autre format. L'étude comptera au moins 20.000 mots.

Les candidatures au concours seront envoyées au Secrétariat du Prix Juste Lipse, Mme Eveline Sint Nicolaas, c/o Rijksmuseum, P.O.Box 74888, 1070 DN Amsterdam, Pays-Bas; courriel e.sintnicolaas@rijksmuseum.nl ; fax + 31-20-6747001, avant le 1er février 2011. Les candidatures reçues après cette date ne seront plus valables.

Le prix sera remis par un jury, nommé par l'ICOMAM. Le comité directeur de l'ICOMAM peut ouvrir le jury à des experts extérieurs. Le jury se réserve le droit de ne pas remettre de prix au cas où les études en question ne seraient pas en rapport avec les domaines mentionnés ci-dessus ou si la qualité des études était insuffisante. Le jury jugera les ouvrages en fonction de leur qualité et de leur contribution au centre d'intérêt de l'ICOMAM. Aucune discussion à propos des décisions du jury ne sera admise.

Le résultat sera proclamé lors du congrès ICOMAM consécutif à la date ultime d'envoi c.-à-d. lors du congrès ICOMAM 2011. L'auteur gardera tous les droits sur l'ouvrage si celui-ci n'a pas encore été publié à ce moment.

Pour plus d'amples informations vous pouvez vous adresser au secrétaire du jury (Mme Eveline Sint Nicolaas, c/o Rijksmuseum, P.O.Box 74888, 1070 DN Amsterdam, Pays-Bas; courriel e.sintnicolaas@rijksmuseum.nl ; fax + 31-20-6747001) ou consultez le site web de l'ICOMAM www.icomam.icom.museum1.

Précédents gagnants du PJJ :

2002: Walter J. Karcheski Jr et Thom Richardson (The Medieval Armour from Rhodes [2000]) et : J.P. Puype et R.J. de Stürler Boekwijt (Klewang : catalogue of the Dutch Army Museum [2001])

2005: S. James Gooding (Trade Guns of the Hudson's Bay Company 1690-1970 [2003])
et : José-A. Godoy and Silvio Leydi (Parures Triomphales : le maniérisme dans l'art de l'armure italienne [2003])

2008: Donald LaRocca, Warriors of the Himalayas. Rediscovering the Arms and Armor of Tibet, New York [2006]

¹ Le règlement peut être adapté à tout moment.